

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 11/03/2022

Date d'affichage : 11/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GRAGNAGUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur AVERSENG Didier, 1^{er} adjoint au Maire.**

Présents : Didier AVERSENG – Hélène BRUNEAU - Stéphanie CALAS - Denis BASSI - Sophie BOUSCASSE – Serge SOUBRIER – Claude PLAUT - Marie-Laure DEJEAN - Martine DUTHEY - Chloé GREGOIRE - Catherine ILLAC - Pascal RAULLET.

Procurations : Daniel CALAS a donné pouvoir à Serge SOUBRIER - Amador ESPARZA a donné pouvoir à Claude PLAUT.

Absents : Caroline SALESES - Maxime SINQUIN - Marie TEULOU - Camille VIALE.

Absents Excusés : Daniel CALAS - Amador ESPARZA – David MARCOS.

Formant les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Sophie BOUSCASSE

Ordre du jour :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022
2. Compte de gestion 2021 du budget de la Commune - Compte administratif 2021 et Affectation des Résultats.
3. Vote des subventions aux associations pour 2022
4. Vote du budget primitif 2022 de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale - Délibération du tableau des effectifs.
5. Délibération pour autorisation de signature de la proposition d'honoraires du prestataire 2au (Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme) pour la modification simplifiée n°2 du PLU.
6. Délibération pour autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux du Gymnase pour le lot 3 détenu par Entreprise Charpente Bois Goubie JP.
7. Délibération pour modification de cotraitance du Bureau d'Etudes d'Acoustique APIA au profit du Bureau d'Etudes Acoustique Gamba, dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de l'école élémentaire
8. Délibération pour approbation du nouveau tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée GR 46 entre Conques et Toulouse sur le territoire
9. Délibération autorisant la procédure de désherbage au sein de la bibliothèque pour l'élimination des ouvrages obsolètes.

Le quorum étant atteint, en l'absence du Maire, monsieur Didier AVERSENG 1^{er} adjoint au Maire assure la Présidence et déclare la séance ouverte.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Le dernier procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.Compte de gestion 2021 du budget de la Commune - Compte administratif 2021 et Affectation des Résultats. Délibération n°16-17- 18/2022)

- Délibération n°16/2022

M. le 1^{er} Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme.BEQ, trésorière à la clôture de l'exercice.

M. le 1^{er} Adjoint au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

,
,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Délibération n°17/2022

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives de l'année) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les prévisions budgétaires de 2021 s'élèvent en recettes et en dépenses à 1 893 012.44 €

Les recettes réelles réalisées pour l'exercice 2021 sont de l'ordre de 1 753 753.94 €

Les dépenses réelles réalisées pour l'exercice 2021 sont de l'ordre de 1 570 723.34 €

Ce qui dégage un excédent réalisé de l'exercice 2021 de + 183 030.60 €, qui cumulé à celui antérieur de 2020 de + 254 046.44 € porte cet excédent à + 437 077.04.

C'est le résultat de clôture en section d'exploitation pour l'année 2021 : + 437 077.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions budgétaires de 2021 s'élèvent en recettes et en dépenses à 4 114 885.48 €

(pour mémoire 2020 : 3 318 909.46 €.)

Les recettes réelles réalisées pour l'exercice 2021 sont de l'ordre de 812 043.44 €

Les dépenses réelles réalisées pour l'exercice 2021 sont de l'ordre de 1 733 820.74 € (

Ce qui dégage un déficit d'investissement réalisé de l'exercice 2021 de – 921 777.30 € qui diminué de l'excédent antérieur de 2020 + 664 583.48 €, est ramené à un déficit de - 257 193.82 €.

C'est le résultat de clôture en section d'investissement pour l'année 2021 : - 257 193.82 €

LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2021 :

FONCTIONNEMENT : + 437 077,04 €

INVESTISSEMENT : - 257 193,82 €

SOIT UN EXCEDENT DE CLOTURE DE : + 179 883.22 €

Ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, a à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

Délibération 18/2022

Affectation des résultats pour besoin de financement :

Afin de déterminer l'éventuel besoin en financement de l'investissement, le solde d'exécution de l'investissement est ajouté au solde des restes à réaliser.

- Les restes à réaliser des opérations individualisées s'élèvent en recettes à 2 334 237.00 € et en dépenses à 1 919 755.00 €.

Soit un surplus de recettes en restes à réaliser au 31/12/2021 de + 414 482 €

- Le compte administratif de 2021 du budget principal de la commune de Gragnague dégage un résultat négatif en investissement de – 257 193.82 €.

La section d'investissement est excédentaire au regard de l'excédent des restes à réaliser du CA 2021 : l'excédent de financement est de + 157 288.18 €.

D'où il n'y a pas d'affectation complémentaire en réserve (article 1068 section investissement).

En préambule pour l'élaboration du Budget primitif de 2022 :

Il conviendra donc de reporter en propositions au Budget primitif de 2022 :

En Recettes de Fonctionnement à l'article 002 : + 437 077.04

En Dépenses d'Investissement à l'article 001 : - 257 193.82

Les restes à réaliser en Dépenses d'Investissement : 1 919 755 €

Les restes à réaliser en Recettes d'Investissement : 2 334 237 €

Ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, a à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord.

3. Vote des subventions aux associations pour 2022 (délibération 19/2022)

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire expose et présente les associations pour l'attribution des subventions et les subventions exceptionnelles 2022, sous réserve de la production des budgets, bilans et poursuite d'activités par ces associations, comme suit :

ACCA	400.00 €
ADOT 31	100.00 €
AMIS DE L'ECOLE LAIQUE	750.00 €
ART DANS ART	200.00 €
ART DANSES	300.00 €
ASSOCIATION FAMILIALE INTERCANTONALE	500.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN GAY	150.00 €
COLLEGE DE VERFEIL	150.00 €
COMITE DES FETES	3 000.00 €
CRAZY FROGS MOTO	250.00 €
ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DU GIROU	3 000.00 €
ASSOCIATION L'ENVOL	2 333.00 €
FLAMENCO METIS'	150.00 €

FNACA	200.00 €
FNCPG CATM	200.00 €
FOOTBALL CLUB GRAGNAGUAIS	250.00 €
GRAGNAMOME GRAGNAGUE EN RITOURNELLE	2 000.00 €
GROUPE DE RECHERCHE DES FUSILLES DU BOIS DE LA REULLE	150.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 500.00 €
L'ART EN MIROIR	150.00 €
OCCE COOP SCOLAIRE GRAGNAGUE	2 500.00 €
PETONS GRAGNAGUAIS	250.00 €
SAGUARO'S	250.00 €
SAPEURS POMPIERS DE ROUFFIAC	200.00 €
TAI CHI CHUAN CAMEC	200.00 €
TICOTACAM	150.00 €
TOTAL	19 283.00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

ART DANS ART	400.00 €
COMITE DES FETES	4 000.00 €
CRAZY FROGS MOTO CLUB	150.00 €
HOULABIRDS BAND	1 000.00 €
SAGUARO'S	150.00 €
TAI CHI CHUAN CAMEC	344.00 €
TICOTACAM	200.00 €
TOTAL	6 244.00 €

Où l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, a voté avec les membres présents et représentés 13 voix Pour et par 1 voix Contre, décide d'attribuer les subventions exposées par monsieur le 1^{er} adjoint au Maire.

4. Vote du budget primitif 2022 de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale - Délibération du tableau des effectifs. (délibérations 20-21-22/2022)

Délibération 20/2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 4 173 860,00

Recettes : 3 759 378,00

Fonctionnement

Dépenses : 2 623 740,00

Recettes : 2 623 740,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	6 093 615,00	(dont 1 919 755,00 de RAR)
Recettes :	6 093 615,00	(dont 2 334 237,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	2 623 740,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	2 623 740,00	(dont 0,00 de RAR)

Délibération 21/2022 : budget primitif 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 3 613,48

Recettes : 3 613,48

Fonctionnement

Dépenses : 8 499,33

Recettes : 8 499,33

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 3 613,48 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 613,48 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 8 499,33 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 8 499,33 (dont 0,00 de RAR)

Délibération 22/2022 : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire informe le Conseil Municipal du tableau des effectifs pourvus de la collectivité au 1^{er} janvier 2022.

* Secteur administratif, temps complet et temps non complet : 4 titulaires à TC et 1 mise à disposition à TNC :

- ▶ 2 Adjoints administratifs Principales de catégorie C à TC,
- ▶ 2 Adjoints administratifs de catégorie C à TC,
- ▶ 1 Attaché territorial de catégorie A, mise à disposition à TNC.

* Secteur technique, temps complet et temps non complet : 10 titulaires dont 5 à TC et 5 à TNC :

- ▶ 5 Adjoints techniques Principales 2^{ème} classe de catégorie C dont 2 à TC et 3 à TNC,
- ▶ 5 Adjoints techniques territoriaux de catégorie C dont 3 à TC et 2 à TNC,

* Secteur social, temps complet et temps non complet : 4 titulaires dont 1 à TC et 3 à TNC :

- ▶ 4 Agents spécialisés Principales de 1^{ère} classe des écoles maternelles catégorie C

Soit 19 agents titulaires au 1^{er} janvier 2022.

L'assemblée, à l'unanimité de membres présents et représentés prend acte des emplois pourvus de la collectivité au 1^{er} janvier 2022.

5. Délibération pour autorisation de signature de la proposition d'honoraires du prestataire 2au (Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme) pour la modification simplifiée n°2 du PLU. (délibérations 23/2022)

Il est exposé que l'objet de cette délibération est relatif à la modification simplifiée n°2 du Plan local d'Urbanisme de la commune ayant pour objectif :

- la modification du règlement de la zone NI2
- La création d'un STECFAL au « Château de Degrés »

Le contenu de la mission confiée au cabinet d'Etudes « 2au » comprend différentes phases avec l'organisation que réunions de travail.

Le montant global forfaitaire des honoraires s'élève à 6 720 € HT soit 8 0674 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, a à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord.

6.Délibération pour autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux du Gymnase pour le lot détenu par Entreprise Charpente Bois Goubie JP.(délibération 24/2022)

Il est exposé qu'il convient de valider un avenant pour le lot Charpente, Entreprise GOUBIE (marché du Gymnase), à la suite de la pénurie de matières premières et ayant entraîné une très forte augmentation du prix du bois.

En effet, cet avenant n°1 a pour objet d'accorder une rémunération complémentaire pour la réalisation des prestations objet du marché. L'avenant annexé à la présente délibération en précise les modalités :

- Montant marché initial : 179 390,10 € HT
- Avenant n°1 : 51 697,15 € HT
- Nouveau montant du marché : 231 008,05 € HT soit 277 209,66 TTC

Où l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, donne son accord pour cette évolution de marché et autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1.

7.Délibération pour modification de cotraitance du Bureau d'Etudes d'Acoustique APIA au profit du Bureau d'Etudes Acoustique Gamba, dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de l'école élémentaire (délibération 25/2022)

Par courrier en date du 28/10/2021, le Bureau d'études acoustiques APIA, retenu dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école élémentaire sur la commune a annoncé qu'il ne pourrait pas mener à bien ce projet. Il proposait de rétrocéder à son confrère GAMBA ce marché, en accord avec l'architecte Mr. PELOUS.

Suite à cette défaillance, il convient donc de changer de cotraitance au niveau du bureau d'études acoustiques avec un montant de prestation inchangé par avenant au profit du bureau d'études GAMBA.

Où l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, donne son accord pour ce changement de cotraitance et charge le Maire ou son représentant de la signature de toutes pièces à cet effet.

8.Délibération pour approbation du nouveau tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée GR 46 entre Conques et Toulouse sur le territoire (délibération 26/2022)

Pour rappel, en raison de problèmes de sécurité, l'homologation GR@ (Grande randonnée) du GR@46 a dû être retirée, en septembre 2019, par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), aux communes situées sur la partie finale du tracé historique de l'itinéraire venant de Conques à Toulouse. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) et les collectivités territoriales dont les territoires sont traversés, a défini un nouveau cheminement (tracé) pour cet itinéraire dont il assumera la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal a déjà émis un avis favorable au passage sur le territoire communal du projet d'itinéraire de randonnée pédestre Conques-Toulouse prochainement homologué GR@46. Le tracé de l'itinéraire est aujourd'hui clairement défini..

Cette présente délibération permettra l'inscription de l'itinéraire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la demande d'homologation GR@ par la FFRP.

Où l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés arrête le tracé définitif de l'itinéraire, autorise le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et le territoire communal, autorise l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires, entérine l'inscription au PDIPR de l'itinéraire sur sa commune, s'engage à ne pas aléier ou supprimer les chemins ruraux, inscrits au PDIPR, autorise la ;Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9.Délibération autorisant la procédure de désherbage au sein de la bibliothèque pour l'élimination des ouvrages obsolètes. (délibération 27/2022)

Il convient de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque Municipale et d'en définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque Municipale.

L'élimination des documents portée sur les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète.

Il convient de charger la responsable de la bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la régulation des collections et des formalités administratives d'élimination en lien avec les services de la médiathèque départementale.

Où l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, donne son accord et charge le Maire ou son représentant des modalités pratiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

